

15 FÉVRIER 2023

## SÉANCE DE FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

### ***Les nouveaux mécanismes de prévention applicables aux chantiers de construction à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modernisant le régime SST le 1<sup>er</sup> janvier 2023***

Cette séance présente les modifications apportées à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et le nouveau *Règlement sur les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction*. Les aspects suivants seront présentés :

1. Les représentants en santé et en sécurité (RSS)
2. Le coordonnateur en santé et en sécurité
3. Le comité de chantier
4. Le programme de prévention spécifique à un chantier de construction

**Durée** : 3 heures

#### **Présentateurs :**

René Turmel, BAA, CRHA et François Doran-Plante, CRIA, DESS, conseillers en prévention, santé et sécurité au travail à l'ACRGTQ

**Frais** : gratuit (pause-santé)

#### **Participants visés :**

dirigeants, ingénieurs, gérants de projets, surintendants, estimateurs, cadres SST, RH et relations de travail

Une confirmation d'inscription et une attestation de participation seront transmises aux participants.